

N3 SLALOM manche 1 DIJON



20 et 21 MARS 2010

Bassin de la Coulée Verte DIJON



***Comité Régional Bourgogne
Canoë – Kayak***

Programme

Samedi 20 mars :

13h – 16h : entraînement libre sous la responsabilité des clubs

15h -16h30 : Vérification des inscriptions

16h : fermeture du bassin (montage du parcours).

17 h : démonstration

17h30: Validation du parcours - Affichage des listes de départs - Réunion des chefs d'équipe

Dimanche 21mars :

8h30 : remise des dossards par clubs . Réunion des juges

9h: Mise en place des juges de portes.

9h30-11h30: 1^{ère} manche ouvreurs puis 1ère et 2ème manches C1, C2, K1 dames.

11h30-12h30: pause repas.

12h30-15h30: 1ère et 2ème manches K1 hommes, puis 2^{ème} manche ouvreurs.

16h30: proclamation des résultats et remises des récompenses.

Pot de clôture .

Inscriptions

Catégories concernées : cadets, juniors, séniors, vétérans (moins de 800 points au classement national) pagaie verte eau-vive obligatoire.

Adresse des inscriptions : Il est recommandé de faire les inscriptions en ligne sur le site FFCK slalom: http://www.ffck.org/eau_vive/

Sinon auprès du Comité Régional Bourgogne de Canoë-Kayak ,

1, rue Etienne Baudinet 21000 Dijon

par courrier ou **de préférence par mail avant le 16 mars.** bourgogne@ffcanoe.asso.fr

Liste des compétiteurs avec numéros de licence et catégorie(s) d'inscription.

Juges de portes : les clubs sont tenus de communiquer dès l'inscription en ligne les noms et numéros de licence de leurs juges (1 juge à partir de 3 compétiteurs, 2 juges au delà de 12). Les juges **ne peuvent être compétiteurs**, et devront être en possession de leur livret de formation et de leur carte canoë-plus 2010.

Frais d'inscription : 10 Euros par bateau inscrit, payable par chèque au moment des vérifications.

Sécurité

Application du règlement fédéral : contrôles ponctuels des bateaux et des équipements des compétiteurs. Tout compétiteur non conforme sera disqualifié.

Infos pratiques

Accès au bassin : quai Nicolas Rollin , écluse amont = parking.

Puis accès à pied par la rive gauche de l'Ouche.

Echauffement possible en amont du barrage, en veillant à ne pas gêner les pêcheurs !

franchissement du barrage rigoureusement interdit.

Restauration : divers commerces à 5mn du bassin ; buvette le dimanche proposant sandwiches variés, pâtisseries, boissons chaudes et fraîches.

Contacts :

Comité Régional Bourgogne de Canoë-Kayak

1, rue Etienne Baudinet 21000 Dijon 03.80.45.32.83 bourgogne@ffcanoe.asso.fr

